



F3SCT du CSAMen du 23 novembre 2023

Intervention d'Elisabeth ALLAIN-MORENO  
pour l'UNSA Éducation

## II. Sécurité des établissements, protection et accompagnement des personnels exposés à des pressions, menaces et agressions

Au titre de l'UNSA Education, nous regrettons l'absence de convocation d'une FS MEN extraordinaire à la suite de l'attentat d'Arras alors que des FS sur cet objet unique étaient convoquées sur de nombreux territoires. Les réunions sur la sécurité des écoles et établissements déroulées rue de Grenelle ne pouvaient avoir vocation à remplacer l'instance dont les prérogatives portent sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Cet écueil s'est retrouvé dès la réaction du ministre après le meurtre de Dominique Bernard, à savoir une réponse sécuritaire bien éloignée des maux réels d'une école prise pour cible du terrorisme.

Plus spécifiquement à l'enquête flash pleinement révélatrice de cette réponse simpliste et médiatique, nous tenons à souligner plusieurs points de désaccords :

- l'objectif de l'enquête : centré sur un état des lieux de la sécurité des écoles et établissements, cet objectif détourne des réelles problématiques sur lesquelles échanger et travailler pour comprendre les causes de ces attaques et identifier les leviers d'amélioration de la protection des personnels et des élèves tels que le climat scolaire, la mixité sociale, l'accompagnement des équipes, la gestion pluriprofessionnelle des élèves signalés ;
- les modalités de l'enquête : il ne devait nullement revenir aux personnels (surtout sur un laps de temps plus que court et veille de départ en congés) de répondre à une telle

enquête, les réponses sur l'équipement des locaux relèvent de la compétence des propriétaires des locaux et les réponses sur la formation des personnels relèvent de la compétence de leur employeur ;

- l'intérêt de l'enquête : il s'est révélé plus que minime comme nous l'avions annoncé puisque les conclusions sur l'équipement très faible des écoles et l'entretien défailant des équipements des établissements n'étaient que trop connues.

Concernant les autres annonces sur la sécurisation, la formation ne pourra pas être un levier efficace tant que la laïcité sera essentiellement associée à l'autorité, tant que la prévention des risques et la mise en sécurité ne seront pas des objets de formation dignes de ce nom et tant que la formation continue restera dans la logique du ministre un empilement de priorités à organiser hors temps devant élèves.

Enfin, nous sommes toujours en attente de la suite des annonces sur un travail interministériel Ecole/Police/Justice indispensable et auquel nous voulons être associés. Juger/étiqueter un élève comme radicalisé n'est pas de la compétence des personnels de l'éducation, en revanche ces derniers nécessitent de savoir ce que devient un élève signalé pour remise en question assumée des valeurs de la République. Les personnels ont pleinement le droit de se sentir protégés, leur employeur en a le devoir.